

Plan d'Actions prévu dans le cadre de la Convention de mise en place de la  
Période de Préparation au Reclassement (PPR)

Nom de l'agent concerné : Madame Véronique GUY

Grade : Adjoint Technique

Collectivité Employeur : Communauté de Communes Petite Camargue

Avis du

- Conseil Médical Unique – Formation Restreinte en date du 26 Octobre 2023 :  
« Le 05/11/2023, à l'issue des droits à CLD, l'agent est définitivement inapte à ses fonctions. Il y a lieu de procéder à un reclassement »
- Confirmé par Conseil Médical Supérieur en date du 21 Mai 2024

Accord de l'agent pour l'entrée en PPR en date du 13 Juin 2024

Date d'entrée dans la PPR : 13 Juin 2024,

Restrictions d'aptitudes énoncées par le Médecin de Prévention en date du 08/06/2018 : sans

**Un avis devra être rendu selon les pistes professionnelles qui seront élaborées dans le cadre d'un Bilan de Compétences**

Projets professionnels énoncés par l'agent lors de l'enquête préalable :

Freins : Fatigabilité

Projets énoncés par l'agent	Validation par le Médecin de Prévention		
	Oui/Non	Restrictions d'aptitudes pour le projet	Date
Chargée d'Accueil	Oui	Attention à la station après prolonge.	24/07/24

Fait le : 24/07/24

  
**Docteur Miruna TIMAR-DAVID**  
 SERVICE MEDECINE PREVENTIVE  
 Centre de Gestion F.P.T. 30  
 183 Chemin Mas Coquillard  
 30900 NIMES  
 04.66.38.64.77 - 04.66.38.86.91

Etapes proposées et soumises à l'accord de l'agent :

Sur demande de l'agent, un outil de suivi des démarches permettra de suivre la progression de la période.

Dès la reprise en date du 13 Juin 2024 :

L'agent

- = A été reçue par Madame Monier le 27/06/2024, afin de mettre en place la Période de Préparation au Reclassement et ce plan d'actions initial : échanges sur les projets de poste de reclassement à rechercher en fonction de filières, catégories et cadres d'emploi,  
Au regard de l'état de santé, une réflexion doit être menée sur le projet de PPR à Temps Plein : Madame GUY prendra RV avec le service retraite du Centre de Gestion,

- = Afin de stabiliser la Période de Préparation au Reclassement, sera accompagnée dans le cadre d'un **Bilan de Compétences** :

A cet effet, Madame GUY prendra RV avec le

Centre de Bilan de Compétences  
240, rue Carnot  
30600 – Vauvert  
Tél. : 04 66 88 23 78

Afin qu'un devis et une programmation soient transmis à l'employeur et à Madame Monier,

Le FIPHFP pourra prendre en charge le financement,

- = Pourra effectuer une recherche de lieu d'**immersion**, accompagnée par la Mission Handicap du Centre de Gestion.

Une période d'immersion pourra être mise en place dès lors que la zone de mobilité géographique sera identifiée en termes de collectivités et établissements de la Fonction Publique,

A la demande de l'agent, pourront venir en appui des démarches :

- La Mission Handicap du Centre de Gestion 30
- Le Service Emploi du Centre de Gestion 30,
- En fonction des besoins exprimés au regard de l'état de santé, les prestataires mobilisables.

Pour sa part, la collectivité

S'engage à

- Envisager des périodes de formation en externe selon les évaluations des besoins,
- A mettre en place les entretiens, et/ou périodes d'immersion qui seront prévus et planifiés.

Bilans intermédiaires en présence du/de le(la) représentant(e) de l'établissement employeur, du/de le(la) représentante du service et/ou collectivité d'accueil, de la représentante du Centre de Gestion et de l'agent permettant de mesurer les avancées de la situation et envisager d'éventuelles actions complémentaires :

**Prévus : le Mercredi 4 Septembre 2024 – heure à confirmer – Communauté de Communes Petite Camargue**

Les suivants seront programmés en fonction de l'avancée de la Période.

Solde de congés

Pour l'année 2023 : 4 semaines

Pour l'année 2024 : 5 semaines

Qui seront répartis en accord entre l'agent et l'employeur d'origine tout en prenant en compte les actions qui seront programmées.